

## **Contribution des acteurs de la Politique de la ville** **Et** **du développement social urbain** Dans le cadre des Etats Généraux

La contribution suivante est issue des travaux du Centre de ressources pour la Politique de la ville en Martinique qui a réuni des acteurs de la politique de la ville, le jeudi 23 avril 2009 et qui s'est poursuivi par l'échanges d'email et réunions. Elle n'a pas la prétention d'être exhaustive, ni de répondre à toutes les urgences. Cette contribution prend en compte la complexité et les difficultés qu'il y a de mettre en place de la lisibilité et de la visibilité pour la politique de la ville. Enfin, elle ne veut surtout pas prendre la posture de donner des leçons et nous concernant nous, acteurs de la politique de la ville, à plus d'un titre. Il s'agit plutôt de faire émerger des priorités d'améliorations.

**Nous voulons rappeler** en premier lieu que la politique de la ville ne saurait répondre aux défis structurels mis en exergue par la crise de février 2009, si n'émerge pas un projet global n'intégrant pas les différentes dimensions des problèmes soulevés. Projet global martiniquais dont l'appropriation par la majorité de la population reste la condition pour impulser la véritable dynamique nécessaire au changement.

Se sont les politiques de droit commun – de l'État et des collectivités territoriales – qui doivent garantir l'égalité sociale et territoriale pour tous. Les politiques dites spécifiques et contractuelles viennent en appui du droit commun afin d'amplifier l'impact de cette politique et permettre l'élimination durable des inégalités sociales et territoriales.

Ainsi, la politique de la ville tente de répondre aux difficultés multiples qui assaillent des territoires spécifiques, ciblés, grâce à une méthodologie et des outils qui lui sont propres (Approche partenariale et multidimensionnelle, principe d'inter ministérialité au sein de l'Etat, logique de projet, géographie prioritaire et diagnostics partagés, contractualisation Etat-collectivités, logique de proximité et de participation, évaluation...)

La loi du 1<sup>er</sup> Août de 2003 dite Loi de Cohésion sociale a ainsi assigné comme objectif à la politique de la ville de « *réduire des inégalités sociales et des écarts de développement entre les territoires* ». Ces écarts concernent à la fois la population et le territoire en tant que tel, l'urbain (enclavement, logement, forme urbaine, desserte...), l'économique (emploi, qualité de l'offre commerciale, intégration de fonctions économiques dans le tissu urbain, existence de flux) et le social (insertion, préventions, formation, médiation, réussite éducative).

Depuis la deuxième génération de Contrats de ville, l'Etat a opéré un recentrage de la géographie prioritaire en Martinique qui était auparavant sur 14 communes. Il existe actuellement en Martinique 2 Contrats Urbain de Cohésion Sociale (CUCS du Lamentin et Fort de France) et 28 quartiers ciblés en Politique de la ville dont 6 en Zones Urbaines Sensibles. La Ville de Fort de France bénéficie également de l'unique Programme de Rénovation Urbaine.

Les autres territoires bénéficient de Contrat Locaux de Sécurité, de dispositifs de réussite éducative et en matière d'insertion; ainsi que des financements de droit commun. Les dispositifs financés dans le cadre de la politique de la ville sont nombreux et concernent différentes thématiques: la rénovation urbaine, l'insertion professionnelle, la prévention de la délinquance, l'éducation et la réussite éducative, les loisirs, la santé, la culture,...

Dans ce cadre nous souhaitons rappeler quelques urgences puis faire quelques propositions.

## URGENCES

1. Il y a urgence à **maintenir les quartiers existants en Politique de la ville et ne pas réduire sans relèvement du droit commun, les budgets existants** car ces quartiers sont ceux accumulant le plus de difficultés (logement social, chômage, familles monoparentales, échec scolaire,...) même s'il existe d'autres îlots identifiables à l'échelle du département. Cette géographie prioritaire doit être maintenue également dans un objectif de prévention.
2. Il y a urgence à **maintenir les budgets Politique de la ville** au regard du contexte financier notamment pour les associations qui sont les véritables opérateurs sur le terrain et qui commencent à ressentir les effets de la crise financière et sociale, alors que nous sommes déjà trop sévèrement touchés par le chômage en Martinique.
3. Il y a urgence à mettre en place une véritable **politique d'insertion** qui soit pensée comme un outil de développement permettant l'innovation, par l'expérimentation et non plus qu'à la marge et occupationnelle.
4. Il y a urgence à mettre en place un **réseau performant d'accompagnement des associations**, véritable opérateur du lien social qui puisse qualifier aussi bien l'organisation que les projets des associations.
5. Il y a urgence de faire **travailler en partenariat les professionnels du développement économique, du développement durable, de la rénovation urbaine et de l'insertion vers l'emploi durable**. C'est-à-dire de mettre en place des projets intégrés et créateurs d'emploi au regard de diagnostic partagé sur des territoires.
6. Il y a urgence de rétablir un dialogue et des dispositifs prenant en compte **la réalité et la mobilité des jeunes les plus éloignés des institutions** et pouvant être acteurs d'actes de délinquance.
7. Il y a urgence de **reconnaître le travail des acteurs sociaux** notamment en tant qu'expert de leurs territoires pour la mise en place de diagnostics sur des territoires et des publics.
8. Il y a urgence de reconnaître le travail des **agents de médiation sociale** et de trouver des perspectives de professionnalisation aux contrats dit : « précaires » : type adultes relais, contrat d'accès à l'emploi.
9. Il y a urgence de mettre en place des **outils de lutte contre les discriminations** et de promouvoir l'égalité des droits, des chances et de traitement et de se positionner comme acteur du changement.
10. Il y a urgence à prendre en considération **la culture martiniquaise non plus comme folklore mais comme l'un des leviers principaux de mobilisation et de cohésion de la population**.
11. Il y a urgence de proposer des dispositifs à partir des **réalités locales (culturelles et géographiques) sans être dans l'effort permanent d'adaptation de dispositifs issus de la réalité des banlieues hexagonales**.
12. Il y a urgence de **créer des métiers d'insertion en lien avec les risques naturels et la santé notamment des personnes âgées isolées**.
13. Il y a urgence à **créer et développer plus de logement social**

14. Il y a **urgence à capitaliser et à échanger sur les pratiques, de même que permettre des échanges entre professionnels, élus, habitants, porteurs de projets, chargés de mission Etat, collectivités et trouver des lieux de médiation institutionnelle.**

## PROPOSITIONS

### 1. Approche globale

La politique de la ville reste l'un des rares espaces d'innovation et d'expérimentation, elle est également la politique publique qui a été la plus évaluée et qui évolue toujours dans un environnement instable. Dans le contexte actuel où le financement public devient plus exsangue, il est pertinent de prioriser les territoires et les publics qui en ont le plus besoin. Dans ce sens, la révision prévue en fin d'année de la géographie prioritaire et des deux CUCS ne doit pas être le prétexte pour repartir sur une logique de saupoudrage mais au contraire de maintenir les territoires relevant de difficultés objectives. Aussi, les arbitrages devront se faire au regard des données statistiques et des éléments de sociologies des différents quartiers de la politique de la ville. Dans ce sens, nous préconisons d'aller plus loin dans les démarches de tableaux de bord et d'observation des territoires.

Si des quartiers sont amenés à sortir de la géographie prioritaire, il faudrait que le droit commun puisse poursuivre la dynamique en cours. Nous voulons rappeler que l'une des grandes difficultés c'est que bien souvent parce qu'un quartier ou une association bénéficie de financements politique de la ville, l'intervention du droit commun est moindre. Aussi, il faut rappeler que la politique de la ville a comme ambition de pouvoir faire levier et appeler la mobilisation du droit commun.

Pour ce qui concerne les îlots identifiables hors géographie prioritaire, ils devraient pouvoir trouver des ressources du droit commun pour des interventions partenariales sur des durées limitées (Type Résorption de l'Habitat Insalubre et accompagnement social). De même, ces interventions partenariales sur des îlots identifiables devraient avoir un objectif de prévention face aux dégradations prévisibles.

L'Etat doit ainsi conditionner son aide sur les différents territoires en fonction des capacités financières des collectivités de ces territoires.

### 2. Sur l'accompagnement et le financement des associations

Il y a aujourd'hui un déficit d'accompagnement des associations, les exigences en matière de performance et d'évaluation sont toujours plus importantes, les différentes structures qui accompagnent les associations de la politique de la ville manquent de lisibilité sur leurs compétences respectives et travaillent que trop rarement en réseau.

Nous préconisons de mettre en place une plus grande lisibilité de l'accompagnement des associations de la politique de la ville et plus globalement de l'accompagnement des associations. Ce la pourra se matérialiser dans un document identifiant très clairement les compétences des différentes structures d'accompagnement en mettant l'accent sur l'ingénierie des petites structures et leur mise en capacité de maîtriser les outils du management de projets.

La question du financement est liée, nous constatons aujourd'hui que souvent se sont les grosses structures qui sont les plus subventionnées dans le cadre des appels à projets. Cela est le fait de la maîtrise de l'ingénierie du montage de projets et de demandes de financement.

Mais, aussi de la faculté à s'inscrire dans les orientations de la Municipalité et de la participation au réseau communal ou autre.

Nous préconisons d'inscrire dans les appels à projets des critères obligeant l'accompagnement par les structures prévues pour cela ainsi que la mise en place de passerelles entre les actions des associations et les institutions connexes. Notamment, l'identification d'association chefs de files en capacité de travailler en réseau avec des plus petites structures de proximité. Pour ce qui concerne les projets de proximité ne nécessitant pas trop d'ingénierie nous préconisons l'accompagnement par les chefs de projets pour un pré diagnostic puis la prise en charge par un guichet unique du réseau des structures d'appui et d'accompagnement.

### **3. Sur les priorités en matière de thématiques.**

Nous estimons que le propre de la politique de la ville est de pouvoir intervenir sur plusieurs leviers à la fois. Il nous semble cependant que la priorité est l'emploi et l'éducation.

L'emploi par une approche plus audacieuse en matière d'insertion en lien avec le développement et la prospective économique et les possibilités laissées dans le cadre de l'expérimentation.

La Réussite Educative notamment avec la mise en cohérence des interventions auprès des jeunes et les dispositifs de la politique de la ville et du droit commun.

Nous préconisons de développer des projets culturels comme leviers de mobilisation et de cohésion des populations.

Nous préconisons de développer des projets intégrés prenant en considération toutes les dimensions d'un projet (l'exemple de cité Bon air conventionné dans le cadre de l'ANRU pourrait être « type »).

Nous préconisons de développer des projets « politique de la ville » en réseau sur la santé et notamment prenant en compte la souffrance psychosociale et les actions déjà engagées sur le terrain par les associations.

### **4. Sur la Gouvernance et la contractualisation**

Les dysfonctionnements liés à l'imbricatio des compétences entre les différentes collectivités territoriales existantes et l'Etat sur un territoire exigue comme la Martinique, ajoutés à la complexité des situations et difficultés à résoudre, se combinent bien souvent de manière exponentielle.

Ils agissent notamment au niveau de l'affaiblissement de la capacité d'ingénierie pour les territoires hors géographie prioritaire: insuffisance de cadres municipaux, faiblesse des outils et structures de conduite de politiques urbaines et sociales. Cet état de fait renforce une certaine incapacité à lever tous les financements possibles, ce qui peut contribuer à aggraver la situation du territoire.

Ils agissent également sur le manque d'engagement des acteurs du fait du manque de lisibilité des institutions compétentes.

Le contrat doit être le socle qui précise les engagements clairs et chiffrés de l'ensemble des partenaires – Etat et collectivités territoriales – sur chacun de leurs grands champs de compétences. Il doit formaliser de façon précise et opérationnelle les objectifs territorialisés et les engagements (moyens humains et financiers) mobilisés sur les territoires concernés :

- l'Etat sur ses grandes missions régaliennes : Éducation, Justice, Police,
- les collectivités territoriales en fonction de leurs champs de compétences : conseil régional sur la formation et le développement économique, conseil général sur l'action sociale, les collèges et la prévention spécialisée, les villes et intercommunalités sur leurs compétences générales.

Dans ce contrat, il est nécessaire de réaffirmer l'objet des crédits contractuels : ils viennent en complément des crédits de droit commun et ne sauraient se substituer à eux. Le droit commun est celui qui s'applique à tous les territoires. Les crédits spécifiques non contractualisés (Dynamique Espoir Banlieues, par exemple) sont une mobilisation de crédits renforcés des ministères ou de crédits d'expérimentation sur quelques territoires prioritaires et ne sauraient être considérés comme du droit commun.

Le contrat est le lieu qui permet de rassembler dans une même instance l'ensemble des partenaires signataires du projet de territoire. Pour son fonctionnement, il faut réaffirmer certaines exigences:

- une instance de pilotage politique, *ad hoc* et dédiée, présidée par le maire ou le président d'agglomération,
- une instance représentative du partenariat, où siègent les partenaires institutionnels en situation de responsabilité au niveau du territoire,
- une instance qui regroupe également l'ingénierie technique dédiée indispensable au fonctionnement et à l'avancement du projet, qui doit être adaptée aux capacités réelles des territoires.

## 5. L'Évaluation

L'Évaluation ne devrait plus faire peur et être entendu comme du « contrôle » mais plutôt comme un outil de pilotage pour aller vers plus d'efficacité et de valorisation des acteurs et projets. Cette évaluation devrait pouvoir porter sur l'ensemble des politiques et dispositifs qui interviennent sur un territoire et non pas sur les crédits spécifiques politiques de la ville uniquement.

Par ailleurs, des outils simples devraient pouvoir être mis en place en direction des porteurs de projets par les structures d'accompagnement.

L'évaluation devrait être au cœur des Comités de Pilotage et les démarches d'Observation devraient pouvoir se professionnaliser et s'accélérer.

Dans un souci de concertation et de pilotage, chaque territoire politique de la ville pourrait être l'objet de Rencontres de la Ville, organisé par le pilotage de projet et permettant l'implication des porteurs de projets, des habitants de ce territoire.